



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/22466  
9 avril 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

LETTRE DATEE DU 8 AVRIL 1991, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR  
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION DES  
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que le jeudi 4 avril 1991, à 9 heures, un hélicoptère de type 212 s'est posé en territoire iraquien dans la région d'Al Tayeb, (secteur sud), avant de redécoller en direction du territoire iranien.

Cet acte, qui vient s'ajouter aux violations antérieures mentionnées dans les lettres que nous vous avons adressées et dont la dernière est datée du 4 avril 1991, confirme la persistance de l'Iran de violer les dispositions du cessez-le-feu conclues entre les deux pays et son intention délibérée de porter atteinte à la souveraineté et à la sécurité de l'Iraq.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Abdul Amir A. AL-ANBARI

-----